

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 SEPTEMBRE 2015

L'an Deux Mil Quinze, le Sept Septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Champforgeuil, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUYENNOT René, Maire, a désigné comme secrétaire de séance Mme PETTON MELIS Fanny

Etaient présents : Mme BAUDOT Anna, Mr BELLOT Raymond, Mr BERNON Pierre, Mr CELIK Ahmet, Mr CHAPUIS Daniel, Mme DESCHAUMES Michèle, Mr DUC Michel, Mr GONTHIER Raymond, Mme GRILLI Catherine, Mme MAGNIEN Pascale, Mme MASSON Nathalie, Mme METRA Assuntina, Mme PETTON MELIS Fanny, Mr PIGIERE Robert, Mme RUSSO Françoise, Mme SASSIGNOL Annie, Mr THOMAS Jean-Claude.

Etai(en)t absent(e)s et avai(en)t donné pourvoir : Mr ROLLIN Jean-François à Mme BAUDOT Anna

N° 2015-043

Modification du tableau des effectifs – Suppression de poste

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée la délibération du 23 février 2015 décidant de créer un poste d'animateur territorial pour les missions de direction du centre de loisirs.

Ce poste étant pourvu depuis le 6 juillet dernier par un animateur principal de 2^{ème} classe, il est nécessaire à présent de supprimer le poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe détenu par le précédent directeur de cette structure.

Sous réserve de l'accord du comité technique paritaire, le Conseil Municipal décide de :

PROCEDER à la suppression à compter du 7 septembre 2015 d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 2015-044

Modification du tableau des effectifs – Transformation d'emploi

Considérant la réussite à l'examen d'adjoint administratif 1^{ère} classe d'un agent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal à compter du 1^{er} octobre 2015 :

- ♦ de créer :
 - un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet
- ♦ de supprimer
 - un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du Maire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur ROLLIN Jean-François.

.../...

N° 2015-045

Décision Modificative Budgétaire 2015-1

Considérant que lors de l'élaboration du Budget Primitif 2015, les crédits inscrits à l'opération 106 « cimetièrè » étaient insuffisants, une partie des restes à réaliser sur l'opération cimetièrè n'ayant pas été repris.

Considérant qu'au moment de l'élaboration du Budget Primitif 2015, des imputations budgétaires ont été erronées, à savoir :

- Des crédits ont été inscrits au compte 2315 -106 alors qu'ils auraient dû être inscrits au compte 2313-106.
- Des crédits ont été inscrits au compte 2116-106 alors qu'ils auraient dû être inscrits au compte 21316-106

Considérant que des mandats ont été passés sur ces comptes et que cela nécessite des mandats annulatifs sur le compte 2315-106 et 2116-106.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de transférer du compte **2315 opération 106** « cimetièrè », la somme de **38 500€** au compte **2313 opération 106** « cimetièrè ».
- de transférer du compte **2315 opération 98** « divers VRD », la somme de **15 251.28€** au compte **2313 opération 106** « cimetièrè ».
- de transférer du compte **2116 opération** « cimetièrè », la somme de **6 840€** au compte **21316 opération 106** « cimetièrè ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 2015-046

Demande de subvention au Conseil Départemental

Dans le cadre du dispositif du Conseil Départemental mis en place en 2015 « 100 projets pour l'emploi », notre collectivité pourra bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental pour des projets d'un montant d'investissement supérieur ou égal à 15 000€ HT.

Le Maire expose à l'assemblée que des travaux de voirie avec aménagement des trottoirs et de l'éclairage public rue Croix Clément sont à réaliser pour un montant estimé à 33 541 € HT environ.

Pour prétendre bénéficier de cette aide, il est nécessaire que la collectivité constitue un dossier et s'engage à effectuer l'investissement au cours de l'année.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- sollicite du Conseil Départemental une subvention pour des travaux rue Croix Clément dans le cadre du dispositif « 100 projets pour l'emploi ».
- s'engage à inscrire au budget primitif 2015 le montant des travaux estimés pour une valeur d'environ 33 541 Euros HT,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 2015-047 **Bail Commercial**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a acquis un immeuble 67 A rue de Paris composé d'un bâtiment à usage de commerce.

Monsieur le Maire informe les membres de la demande de Mme BLIN Laurence indiquant son intérêt et son accord pour louer ce commerce afin d'y effectuer l'activité de fleuriste.

Cette location sera établie sur la base d'un bail commercial de 9 années au prix de 8,50 € le m² pour une surface de 49 m² soit un total de 416,50 € mensuel fixe hors charges (soit 4 998 € annuels) à compter du 15 septembre 2015.

Ce loyer pourra être reconduit conformément à la réglementation en vigueur.

Les frais notariés seront à la charge du locataire,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord pour la signature d'un bail commercial de 9 années à compter du 15 septembre 2015 pour le bâtiment 67 A rue de Paris à usage de commerce sur la base d'un loyer mensuel équivalent à 416,50 Euros,
- de confier la rédaction des actes à Maître LANEL,
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.